




Généralités	L'identification des échantillons est une étape importante et critique du processus sous la responsabilité du préleveur. Toute erreur d'identification constitue un critère de non-conformité pouvant entraîner la non exécution des actes. C'est pourquoi elle fait l'objet de toutes les attentions et est soumise à une législation très stricte.
Recueil de l'identité du patient	<p>Le patient est porteur de son identité.</p> <p>L'obtention de l'identité du patient se fera par des questions directes et orientées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de naissance (obligatoire) ▪ Nom d'usage (ex : nom marital) ▪ Date de naissance ▪ Le 1^{er} Prénom d'état civil. ▪ Le genre (M ou F) <p>🗨️ Prénom composé : (ex : Jean Bernard : faire préciser si les deux prénoms ne sont pas séparés par une virgule sur la carte d'identité nationale).</p> <p>👉 En cas de difficultés (incompréhension, doute...), l'identité du patient doit être vérifiée à partir d'un document officiel d'identité.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <p>En cas de détermination de groupe sanguin, recherche d'agglutinines irrégulières, test de Coombs, épreuve de compatibilité, il est impératif d'établir l'identité du patient à partir « d'un document officiel d'identité » comportant une photographie.</p> </div>
Document officiel d'identité	<p>L'identité « officielle » est celle figurant sur un document officiel d'identité comportant une photographie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La carte nationale d'identité (CNI) ▪ Le passeport ▪ Un titre de séjour ▪ Le permis de conduire ▪ <u>Éventuellement</u> le livret de famille (pour les enfants) <p>Les prénoms sont séparés par une virgule (carte d'identité nationale, passeport)</p> <p>🗨️ La carte VITALE, régulièrement source d'erreur, n'est pas une pièce d'identité exploitable</p> <p>👉 Les apostrophes et les tirets doivent être remplacés par un caractère « espace ».</p> <p>👉 Les abréviations sont interdites (exemple JP pour Jean Paul, ou J-Marie pour Jean Marie).</p>
Concordance ?	<p>La prescription (ou demande d'examen) doit obligatoirement comporter comme éléments d'identification : Nom de naissance, Nom d'usage, le 1^{er} Prénom, date de naissance et le genre du patient. Ils doivent être <u>strictement identiques</u> à ceux utilisés pour l'identification des échantillons. Faire compléter les éléments manquants sur <u>la prescription par le patient</u> + son paraphe.</p>
Par qui ?	Chaque échantillon est identifié après le prélèvement par la personne ayant effectué le prélèvement.
De quelle façon	<p>En l'absence d'étiquette « informatiques » :</p> <p>👉 L'identification manuscrite sur chaque échantillon doit comporter impérativement l'identité complète du patient : Nom de naissance, Nom d'usage, 1^{er} prénom, date de naissance, genre.</p> <p><u>Si le patient dispose d'étiquettes</u> éditées par le laboratoire, les éléments d'identification du patient présentes sur les étiquettes sont à vérifier par le préleveur.</p>
Envoi au laboratoire	<p>Les échantillons d'un <u>même prélèvement</u> sont conditionnés dans une seule boîte ou sachet, accompagnés de la prescription et de la feuille de renseignements cliniques dûment complétée.</p> <p>Bien noter l'identité du préleveur, la date et l'heure de prélèvement</p>